

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Aux P'tits Amours Inc.	Numéro de permis 2014734	Date d'inspection Le 15 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie aux P'tits Amours Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65 rue LaPlante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	17 juil. 2020	
Commentaires : Une pratique sera fait cette semaine.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté durant la visite. - L'établissement a mise en place les mesures exigées par la santé publique durant la période de pandémie COVID. - Une pratique de feu sera fait avant le 17 juillet 2020.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juillet 2020

Date

original signé par
Marie-Christine Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juillet 2020

Date